



Bordeaux, le 27 mai 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise à 2x3 voies de la rocade Ouest de Bordeaux entre les échangeurs 4 et 10 : déclaration d'utilité publique

A la suite de l'enquête publique préalable qui s'est déroulée du 20 octobre au 27 novembre 2015, la **déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de mise à 2x3 voies de la rocade Ouest de Bordeaux entre les échangeurs n°4 (Bordeaux Lac) et n°10 (Merignac Pichey) a été prise par arrêté préfectoral du 24 mai 2016.**

Ce projet de mise à 2x3 voies de la rocade s'inscrit dans la continuité des travaux en cours entre les échangeurs 10 et 15. Il consiste à :

- créer une 3ème voie dans chaque sens de circulation dans le terre-plein central actuel,
- aménager certains échangeurs,
- construire des voies d'entrecroisement,
- mettre à niveau le système d'assainissement
- renforcer les protections acoustiques.

La déclaration d'utilité publique est une étape clé pour ces travaux de mise à 2x3 voies de la rocade qui sont inscrits au contrat de plan Etat-Région 2015-2020 pour un montant de 137,3 M€, cofinancés à parité entre l'État et Bordeaux-Métropole. Ils pourront être engagés en 2017, dès l'achèvement de ceux actuellement menés entre les échangeurs 10 (Mérignac Pichey) et 15 (Arcachon), par la réalisation de la bretelle de sortie de l'échangeur 4a, desservant la zone du nouveau stade.